

SANTERRE SAEP

Amiens, le 3 décembre 2019

MONSIEUR LE PRESIDENT
SANTERRE SIEP
BUREAU DDE
1 RUE D'ASSEL
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00106622		lundi 18 novembre 2019 à 14h20
Unité de gestion	0089	SANTERRE SAEP	par : 2VD
Installation	UDI 000615	MORCHAIN UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000001080	MISERY CENTRE	Commune : MARCHELEPOT - MISERY
Localisation exacte	MR NOGENT 15 RUE DU BOIS		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,21 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00106733 Référence laboratoire : H_CS19.15356.6

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de mesure du pH	20,1 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	710 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	>300 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	7 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106622)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur mais non satisfaisante aux références de qualité pour le paramètre germes revivifiables. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, l'eau reste consommable.

Pour la Préfecture et par délégation,
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Magalie Lemoine